

DOSSIER D'HABILITATION 1- Volet pédagogique *

DU Comptable Taxateur (d'étude notariale)

Renouvellement

UFR de rattachement : Ecole de Droit

Etablissements cohabilités : Institut des métiers du notariat

Responsables du diplôme : Maître Olivier BRETAGNOL, Monsieur
Alain LE POMMELEC

Début d'habilitation : *(ne pas renseigner)*

Fin d'habilitation : *(ne pas renseigner)*

* Le dossier d'habilitation est composé de ce volet pédagogique (1) applicable sur toute la durée de l'habilitation,
et d'un volet financier (2) annuel, à renouveler obligatoirement chaque année universitaire de l'habilitation en cours.
Toute modification de ce volet pédagogique (maquette, MCC...) doit être approuvée par la CFVU.

A - Présentation du projet

I - Contexte général - Objectifs de la formation

(Décrire intérêt, enjeux, compétences visées)

Dans une étude notariale, le comptable occupe un emploi stratégique. Il est un collaborateur du notaire, à la croisée de plusieurs responsabilités (comptabilité générale, comptabilité spécifique, taxation, gestion du personnel de l'étude notariale). Le comptable est le spécialiste du chiffre dans un environnement juridique.

Il assure la gestion économique et comptable de l'activité de l'office. Il établit la facturation des actes notariés et des prestations notariales. Taxateur, il calcule également pour chaque acte la part d'impôts qui doit être reversée à l'État. Dans certains cas, il peut également exercer une mission de gestion du personnel (paie, charges sociales et fiscales, congés, absences...)

En relation directe avec tous les acteurs de l'office (notaires, formalistes...), ce poste exige une grande rigueur et une bonne connaissance des actes tant au niveau juridique que fiscal.

Actuellement, très peu de formations sont offertes au niveau national (une licence professionnelle à Limoges et deux DU), alors même que la demande des études notariales est très importante, du fait, notamment, d'obligations de formation tout au long de la vie des personnels déjà en place.

Chaque enseignement est dispensé par des praticiens, spécialistes dans leur discipline.

L'objectif prioritaire de chaque intervenant est la recherche du concret et de l'efficacité immédiate dans la mise en œuvre par le candidat, au sein de l'étude, des connaissances acquises.

II - Composante porteuse du projet

Ecole de Droit

III - Autres composantes de l'UdA et autres établissements participant à la formation

Institut des Métiers du Notariat de Clermont-Ferrand, 26 avenue Léon Blum, 63000 Clermont-Ferrand

IV - Responsables du DU

Nom, Prénom : Maître BRETAGNOL Olivier, Monsieur Alain LE POMMELEC

Statut (PU-PH, MCU-PH, PR, Ingénieur, MCU, vacataire, chargé de recherche) : Maître de conférences associé/

Maître de conférences

Coordonnées (courriel, téléphone, adresse postale) : olivier.bretagnol@udamail.fr
alain.le_pommelec@udamail.fr

04 71 48 60 60 / 04 73 17 76 03, 41 bd François Mitterrand, CS 20054, 63001 Clermont-Ferrand cedex

V - Composition du Conseil de Perfectionnement

(Commission en charge du suivi du diplôme, le Conseil de Perfectionnement se réunit au minimum une fois par an. Il peut comprendre des représentants des enseignants-chercheurs, enseignants, personnels bibliothécaires, ingénieurs, administratifs, techniciens, ouvriers, de service et de santé, étudiants et monde socioprofessionnel. Préciser : Nom, Prénom, Qualité)

Personnels de l'Université d'Auvergne

Le Doyen de l'Ecole de Droit ou son représentant,
 Le Directeur des études de l'école de Droit ou son représentant
 Les responsables pédagogiques du DU
 Deux membres de l'équipe pédagogique
 La secrétaire de scolarité du DU
 La responsable de la scolarité
 Un représentant des étudiants

Intervenants extérieurs à l'Université d'Auvergne

VI - Autres renseignements

Si renouvellement, date de la dernière demande : 2015

Première année universitaire concernée par la demande : 2016-2017

Niveau de la formation (1^{er}, 2^{ème} ou 3^{ème} cycle) : 1^{er} cycle

Niveau requis pour intégrer la formation (détail par régime FI/RE/FC si nécessaire) : Bac + 2 en Formation Initiale (FI) – Expérience professionnelle sur dossier en Formation Continue (FC) (dossier comportant CV et lettre de motivation – sélection définitive après entretien avec le responsable de formation). Selon l'expérience professionnelle antérieure, il existe une possibilité de dispense de l'UE 2 en formation continue.

Durée de la formation (en années universitaires, semaines, heures...) : 150 heures

Lieu de la formation (préciser les adresses postales si lieux autres que les composantes de l'UdA) : Ecole de droit

Nombre minimal d'inscrits pour ouverture de la formation (à relier au calcul du tarif d'inscription dans le volet financier) :

en formation initiale : en attente mise à jour du logiciel

en formation continue : en attente mise à jour du logiciel

Capacité d'accueil maximale : 30

Ouverture en formation initiale (FI/RE) (oui, non) : Oui

Ouverture en formation continue (FC) (oui, non) : Oui

Période d'inscription / candidature : Juin N pour l'année universitaire N- N+1

Contact Scolarité (nom, prénom, téléphone, courriel) :

Scolarité de l'Ecole de Droit, du.droit@udamail.fr, 04 73 17 76 12

B - Description de la formation

I - Organisation générale de la formation

(Préciser périodes et lieux d'enseignement, éventuelles différences d'organisation entre formation initiale et continue,...)

La formation se déroule sur six mois.

Les enseignements ont lieu en moyenne une fois par mois, sur deux journées consécutives (jeudi et vendredi) de 8 heures chacune.

II - Maquette de la formation

(Préciser la structure en unités d'enseignement (UE), éventuellement en matières à l'intérieur des UE, le nombre d'heures d'enseignement à l'intérieur de chaque UE, les modalités de contrôle des connaissances, etc...)

Intitulés Unités d'Enseignement (UE) et Eléments Constitutifs (EC)	Nombre d'heures				Contrôle des connaissances					
					Théorique		Pratique		Période d'examen	Coefficient de l'UE
	total	CM	TD	TP	Nature et durée de l'épreuve	Coefficient	Nature et durée de l'épreuve	Coefficient		
UE 1 : Comptabilité notariale et droit social EC 1 : Comptabilité générale EC 2 : Comptabilité notariale appliquée EC 3 : Droit social (contrat de travail, convention collective, paie avec utilisation des logiciels) EC 4 : Inspection de l'office	59	59								
UE2 : Fiscalité des actes E1 : Droits de mutation à titre onéreux et à titre gratuit – TVA immobilière- Publicité foncière EC2 : Plus-values	36 24 12	36 24 12			Epreuve écrite (4 heures) portant sur l'ensemble des matières.					
UE3 : Taxe des actes notariés	55									
Total	150	150								

III - Equipe pédagogique

(Donner la liste des enseignants, leur appartenance ou non à l'UdA ; pour les autres, leur qualité)

Nom, prénom, statut (PU-PH, MCU-PH, PR, Ingénieur, MCU, vacataire, chargé de recherche), qualité (profession,...), établissement de rattachement, volume horaire dispensé en CM, TD et TP en face de chaque élément constitutif.

Référence de l'UE	Nom, Prénom	Statut	Qualité	Etablissement de rattachement
	M AUGUSTE Jean-François	IE	Inspecteur comptable	conseil Régional des Notaires d'Auvergne
Toutes UE	M CHANDEZE Claude	IE	Inspecteur	Direction générale des finances publiques
	M JOYANT Michel	IE	Inspecteur comptable	conseil Régional des Notaires d'Auvergne
	M. LADOUX Laurent	IE	Notaire assistant	
	Mme PACAUD Jacqueline	IE	Chef de contrôle au service publicité foncière	Direction générale des finances publiques
	Mme PEDELUCQ Sylvie	IE	Inspecteur	Direction générale des finances publiques

IV - Conditions d'admission

(Définir les conditions d'admission en formation initiale/reprise d'études et formation continue)

Bac + 2 en Formation Initiale (FI) – Expérience professionnelle sur dossier en Formation Continue (FC) (dossier comportant CV et lettre de motivation – sélection définitive après entretien avec le responsable de formation). Selon l'expérience professionnelle antérieure, il existe une possibilité de dispense de l'UE 2 en formation continue.

V - Règles de délivrance du diplôme

(Règles générales, compensation entre UE, si stages : précisions sur leur validation)

Contrôle final écrit de 4 heures portant sur l'ensemble du programme.

Validation

Le DU est obtenu avec une moyenne générale supérieure ou égale à 10/20. Une attestation de formation ou de compétences peut être délivrée le cas échéant, en formation continue.

Redoublement

Le redoublement n'est pas de droit, il est soumis à accord des responsables de formation.

Sessions d'examens

La session d'examen est unique.

Mentions

La moyenne générale détermine la mention :

- Moyenne comprise entre 10 et 12/20 : mention passable
- Moyenne comprise entre 12 et 14/20 : mention assez-bien
- Moyenne comprise entre 14 et 16/20 : mention bien
- Moyenne supérieure à 16/20 : mention très bien

VI - Composition du jury

Un jury est nommé pour l'année universitaire par le Président de l'Université sur proposition de la composante qui porte la formation.

VII - Mobilité à l'international

(Préciser si des possibilités de mobilité sont offertes par la formation)

Sans objet

VIII - Modalités particulières relatives au DPC (Développement Professionnel Continu)

Sans objet

Conseil de Gestion de la composante : *(Transmettre l'extrait de PV du Conseil de Gestion)*

Date : 10 mai 2016 avis favorable avis défavorable

Commentaires éventuels :

Conseil Académique - Commission de la Formation et de la Vie Universitaire accordant l'habilitation *(Date)* :

Début de l'habilitation :

Fin de l'habilitation :

La Vice-Présidente Formations et Vie Etudiante
en charge de la CFVU

Le Président de l'Université d'Auvergne

Brigitte BONHOMME

Professeur Alain ESCHALIER